

Le 5 décembre 2019

Monsieur François Lafrenière
Vice-président Production durable
Minerai de fer Québec
1100, boulevard René-Lévesque Ouest, Suite 610
Montréal (Québec) H3B 4N4

Objet : Addendum - Deuxième série de questions et commentaires concernant le projet de Mine de fer du lac Bloom - Augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers (N/Réf. : 3211-16-011)

Monsieur le Vice-Président,

À la suite de la réception du programme de compensation pour l'habitat du poisson du projet d'augmentation de la capacité d'entreposage des résidus et stériles miniers de la mine de fer du lac Bloom, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) a amorcé quatre consultations sur les projets de compensation auprès des communautés suivantes :

- **Innus d'Essipit**, sur le projet de compensation n° 4 « Rehaussement des niveaux d'eau aux lacs des Petits Escoumins et Ellen »
- **Innus de Pessamit**, sur le projet de compensation n° 3 « Rehaussement du lac à la Loutre et installation d'une passe migratoire »
- **Innus de Nutashkuan**, sur le projet de compensation n° 5 « Amélioration de la montaison du saumon atlantique sur la rivière Nabisipi »
- **Nation naskapie de Kawawachikamach**, sur le projet de compensation n° 2 « Réfection de ponceaux infranchissables dans la région de Schefferville »

Toutes les communautés nous ont répondu et certaines nous ont fait part de commentaires sur les projets de compensation concernés. Les questions ci-dessous résument les commentaires qui nous ont été transmis par le canal de la consultation autochtone. Cette correspondance constitue donc un addendum à la deuxième série de questions et commentaires produite le 29 octobre dernier. Aussi, nous vous demandons d'y répondre dans le document de réponses aux questions et commentaires que vous devez nous transmettre.

... 2

QC-Essipit

Le Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit est favorable à la réalisation du projet de compensation n° 4 « Rehaussement des niveaux d'eau aux lacs des Petits Escoumins et Ellen » tel que décrit dans le document de WSP, y compris l'aménagement d'un barrage au lac Ellen. Il souhaite néanmoins être partie prenante aux prochaines étapes du projet. L'initiateur doit s'engager à informer le Conseil de la Première Nation des Innus d'Essipit à toutes les étapes de réalisation du projet de compensation n° 4, puis préciser de quelle manière il entend associer la communauté à la réalisation du projet.

QC-Pessamit

Le Conseil des Innus de Pessamit a informé le MELCC de la présence de camps appartenant à des membres de la communauté de Pessamit au pourtour du lac à la Loutre. L'initiateur doit s'assurer qu'aucun camp appartenant à des membres de cette communauté ne soit affecté par le rehaussement du lac à la Loutre. L'initiateur doit également fournir une carte du niveau actuel et du niveau projeté du lac à la Loutre (suite à son rehaussement).

QC-Naskapis

La Nation naskapie de Kawawachikamach (Nation) est favorable à la réalisation du projet de compensation n° 2 « Réfection de ponceaux infranchissables dans la région de Schefferville ». La Nation naskapie rappelle toutefois que ce projet de compensation se trouve dans la zone de droit d'usage prioritaire pour les Naskapis établie en vertu de la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ). Par conséquent, elle souhaite être impliquée, conjointement à Matimekosh-Lac-John, à toutes les étapes du projet. L'initiateur doit s'engager à informer la Nation à toutes les étapes de réalisation du projet de compensation n° 2 en considérant la possibilité de les impliquer dans la sélection des sites potentiels, le soutien à la mise en œuvre et le suivi des résultats, puis préciser de quelle manière il entend associer la communauté à la réalisation du projet. À noter que la Nation propose de débiter par une rencontre d'information et de discussion entre les parties prenantes concernées. L'initiateur doit également s'engager à transmettre à la Nation l'ensemble des rapports et inventaires liés au projet de compensation n° 2, incluant les résultats de la campagne de terrain 2019.

N'hésitez pas à contacter M^{me} André-Anne Gagnon, de notre direction, au 418 521-3933, poste 4672 pour tout renseignement supplémentaire.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Vice-Président, mes meilleures salutations.

La directrice,



Dominique Lavoie